



Rapport pour le Conseil – Réunion publique de zonage

Numéro du rapport: ZBL-11-2024

Sujet : Modification au zonage, Pt. lot 28, conc. 1, anciennement Cambridge

Préparé par : Guylain Lafleche

Date de la réunion : 28 octobre 2024

biens et de services, y compris les produits à valeur ajoutée et la gestion ou l'utilisation durable des ressources ;

g) offrir des possibilités de tourisme durable et diversifié, notamment en tirant parti des atouts historiques, culturels et naturels ;

h) conserver la biodiversité et tenir compte des avantages écologiques fournis par la nature ; et

i) offrir des possibilités d'activités économiques dans les zones agricoles de premier ordre, conformément à la politique 2.3.

PLAN OFFICIEL :

La propriété est sous la politique rurale dans l'annexe A du plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell. L'imposition d'utilisation différée pour contrôler le développement est permis.

La modification répond à l'intention du plan officiel.

RÈGLEMENT DE ZONAGE:

La propriété en question est zonée « Résidentiel faible densité – utilisation différée (R1-H) “ et ” Rural (RU) ».

L'objet de la modification est de changer la catégorie de zonage de la propriété à « rural exception – utilisation différée (RU-X45-H) ». L'utilisation différée restreint le développement du terrain jusqu'à ce que la demande de développement du terrain soit suffisante pour justifier un développement immédiat.